

**CONSEIL PARTICIPATIF**  
**PROCES-VERBAL - séance du mercredi 13 décembre 2023**

**Présidence :**  
GAJO Laurent

**Présent-es :**  
Mesdames, Messieurs,  
AZZOUZI Mohammad Amine  
BARBIER Thomas  
BECK Eléonore  
CAESAR Mathieu  
CALZOLARI Valentina  
CARTA Constance  
CRIVELLI Paolo  
DEVEVEY Eléonore  
ELSIG Frédéric  
FRUTIGER Olivier (*invité ex officio*)  
GABAY Simon  
GOLDSCHMIDT-CLERMONT Delphine (*secrétaire de séance*)  
IHSANE Tabea  
JIJI Sarah  
MADROÑAL Abraham  
MAHASSEN Nicolas  
MARTIN Caroline  
MELLET Paul-Alexis  
MIELE Raffaela  
MITTERMAYER Catherine  
NGUYEN-ROCHAT Nicole  
PALLOTTINO Margherita  
PELLIZARI Judith  
PIEGAY Nathalie  
POUPONNOT Yasmina  
RACINE Isabelle  
REY André-Louis  
ROGGIA Carlo Enrico  
VUCETIC Marko  
ZHANG Laure  
ZUFFEREY Nicolas

**Absent-es :**  
Mesdames, Messieurs,  
CHAVES Hector, excusé  
FORNEROD Nicolas (*invité ex officio*), excusé  
HAEBERLI Eric, excusé, (*congé scientifique*)  
RUBAL Sandra (*invitée ex officio*), excusée  
SAN JOSE Tania, excusée  
WETZEL René, excusé

**Assistant à la séance :**  
Doyenne SERRA Francesca, Vice doyen GIRAUD Cédric, Vice-doyenne HERRMANN Irène,  
Vice-doyenne JOYEUX PRUNEL Béatrice

---

## **1. Présentation du projet sans-abrisme à l'UNIGE**

M. Quentin Zongo présente le projet sans-abrisme à l'UNIGE. Des étudiant-es ont été engagé-es en tant que « relais sociaux » pour entrer en contact avec les personnes sans-abri qui fréquentent les bâtiments universitaires, en collaboration avec le service STEPS et le service social de la Ville de Genève. Dans le cadre d'une Université ouverte sur la cité, le dispositif a pour objectifs de favoriser une cohabitation saine et sans problème, de lutter contre l'isolement social des personnes sans-abri, de les orienter vers des structures d'hébergement adéquates lorsque ces dernières sont disponibles, de réduire le nombre d'incidents et de renforcer le sentiment de sécurité de toutes les personnes concernées. Entre 50 et 100 personnes sans-abri (selon la saison) fréquentent les bâtiments universitaires. Les relais sociaux effectuent des tournées tous les jours, entre 7h30 et 22h, en collaboration avec les loges et les agent-es de gardiennage. Leur intervention peut être sollicitée en contactant l'adresse [sans-abrisme@unige.ch](mailto:sans-abrisme@unige.ch).

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22.11.23 (PV No 2023/4)**

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteure.

## **3. Annonce de divers**

Il n'y a pas de divers.

## **4. Communications du président**

Le président salue deux membres nouvellement élu-es au sein du Conseil : M. Loïc Pelvat, représentant du corps étudiantin et Mme Margherita Pallottino, représentante du CCER.

Il informe que l'examen du Règlement d'études de la Faculté a dû être reporté au printemps, certains points de procédure restant à régler.

Le président aborde la question de la représentation du corps étudiantin au sein des commissions de nomination. Il est important que l'étudiant-e qui siège au sein d'une commission de nomination relève de la discipline concernée, afin d'avoir les connaissances nécessaires pour participer pleinement aux discussions et pour faire entendre sa voix. Lorsque le corps des étudiant-es du Conseil participatif est sollicité pour désigner un-e représentant-e, la meilleure manière de procéder est de s'adresser à la commission mixte de la discipline concernée.

Le président évoque ensuite les procédures de renouvellement de mandat du corps professoral, pour lesquelles l'avis des trois corps est sollicité. Le président a reçu un courriel d'étudiant-es qui pensaient ne pas pouvoir se prononcer sur le renouvellement de leur professeure, croyant y voir un conflit d'intérêt. Le président souligne qu'il n'y a là aucun conflit d'intérêt et qu'au contraire, il est important que les étudiant-es qui donnent leur avis aient suivi les enseignements des professeur-es concerné-es.

## **5. Communications de la doyenne**

La doyenne n'a pas de communication.

## **6. Questions au décanat**

La prof. C. Mittermayer revient sur une question qu'elle avait soulevée lors d'une séance du printemps 2023, concernant l'inadéquation entre le calendrier académique et le calendrier des vacances scolaires genevoises. Elle souhaite que la semaine de lecture soit déplacée pour coïncider avec les vacances scolaires. La doyenne, qui a sollicité l'avis de Mme S. Rubal à ce sujet, répond qu'il est important que la semaine de lecture de la Faculté des lettres coïncide avec celle des autres facultés, en raison des enseignements donnés en commun. Par ailleurs, les vacances scolaires ont souvent lieu un mois après la rentrée académique, ce qui paraît trop tôt pour faire une pause dans les enseignements.

Mme Pallottino fait part des difficultés de garde des membres du CCER qui ont des enfants en bas âge. Elle est favorable à une adaptation du calendrier académique pour répondre aux besoins de la société. Le prof. N. Zufferey, qui était doyen lorsque la semaine de lecture a été introduite, informe que le rectorat a délibérément choisi une semaine différente de celle des vacances scolaires, afin que la semaine de lecture ne soit pas assimilée à des vacances.

Le président propose de poser à nouveau la question aux autres facultés, ainsi qu'au rectorat, concernant un éventuel déplacement de la semaine de lecture.

Mme S. Jiji informe que Mme Ludivine Monnet est candidate pour siéger au sein de la CODEG en tant que représentante des étudiant-es.

## **7. Direction du Département de philosophie, du 15.01.2024 au 14.07.2027, prof. Fabrice Correia**

Le président rectifie la date de fin du mandat : il s'agit du 14.07.2027 et non du 14.01.2027 comme annoncé dans l'ordre du jour.

Le Conseil donne, à l'unanimité, un préavis favorable à la nomination du prof. Fabrice Correia comme directeur du département de philosophie du 15.01.2024 au 31.07.2027.

## **8. Projet de modification du plan d'études de langue et littérature latines (BA/MA)**

En préambule à l'examen des plans d'études, la vice-doyenne I. Herrmann donne quelques informations générales. Contrairement aux années précédentes, lors desquelles les modifications visaient principalement à s'adapter à l'évolution des disciplines, les modifications présentées cette année répondent à trois motifs principaux. Le premier concerne des adaptations nécessaires à la suite de changements dans d'autres structures ; le second vise à s'adapter au profil, aux besoins et aux débouchés des étudiant-es ; le troisième vise à fluidifier les plans d'études sur le plan pédagogique. Après consultation du service juridique, la vice-doyenne rappelle également quelles sont les prérogatives du Conseil participatif en matière de plans d'études. Le Conseil peut adopter les plans d'études, mais n'a pas la compétence de les élaborer. S'il souhaite que la teneur des projets soit modifiée, il peut renvoyer les projets en commission. Le projet sera alors resoumis au Conseil l'année suivante.

Le prof. D. Nelis présente le projet de modification du plan d'études de langue et

littérature latines (BA/MA). Il s'agit d'harmoniser les deux cursus du département, qui concernent d'une part le BA et le MA, et d'autre part l'initiation au latin pour les étudiant-es qui n'ont pas étudié le latin au Collège. Les modifications proposées visent à faciliter la transition entre l'initiation au latin et le cursus de BA, en évitant un saut de niveau trop important.

Le projet de modification est mis au vote et adopté à l'unanimité.

#### **9. Projet de modification du plan d'études de langue et de littérature françaises modernes (BA/MA90/MA120)**

Le prof. V. Debaene explique que la modification du plan d'études de BA vise à faire du module BA1 un prérequis du module BA3, ces deux modules ayant toujours été considérés comme successifs.

La première modification du MA introduit la possibilité d'un stage validant dans le cadre d'un module libre, afin de répondre à une demande des étudiant-es qui ne se destinent pas à l'enseignement et souhaitent se forger une première expérience professionnelle. La seconde modification porte sur le module MA5 « Littérature et arts du spectacle », renommé « Littérature et arts », avec l'introduction des options « écriture » et « littérature et arts visuels » en plus de l'option « littérature et arts du spectacle ».

Le projet de modification est mis au vote et adopté à l'unanimité.

#### **10. Projet de modification du plan d'études de langue, littérature et civilisation chinoise (BA)**

Le prof. N. Zufferey informe que les modifications visent à ajuster les modes d'évaluation, principalement pour les modules BA1 et BA3, ainsi qu'à clarifier le fonctionnement du module BA7.

M. A.-L. Rey précise qu'il n'y a pas d'introduction de contrôles continus, il s'agit d'attestations.

Le projet de modification est mis au vote et adopté à l'unanimité.

#### **11. Projet de modification du plan d'études d'histoire et civilisation du Moyen Age (BA)**

Le prof. C. Giraud indique que les modifications visent à mettre à jour le plan d'études, qui n'avait pas été révisé depuis 2010, afin d'intégrer des modifications apportées à d'autres plans d'études de la Faculté.

Le projet de modification est mis au vote et adopté à l'unanimité.

#### **12. Projet de modification du plan d'études en études japonaises (BA)**

Le prof. S. Guex précise que les modifications portent sur le module BA7 (commun aux plans d'études de langue, littérature et civilisation chinoises), ainsi que sur l'introduction d'un enseignement de conversation au sein du module BA3 qui répond à une demande des étudiant-es. La création de cet enseignement a été rendue possible par la réaffectation d'une heure de séminaire de MA.

Le projet de modification est mis au vote et adopté à l'unanimité.

**13. Projet de modification du plan d'études de français langue étrangère (BA)**

La prof. I. Racine informe que depuis la rentrée de septembre 2023, l'IUFE reconnaît le français langue étrangère comme discipline pour l'enseignement. La modification proposée permet d'introduire un module libre BA7 (en deux demi-modules) en FLE pour les étudiant-es natifs/natives, alors que seule la possibilité d'un module libre dans d'autres disciplines leur était jusqu'ici offerte. Cela leur permettra de comptabiliser un nombre suffisant de crédits en vue d'une admission à l'IUFE.

Mme C. Martin demande comment cet enseignement supplémentaire a pu être créé à moindre coûts. La prof. I. Racine répond que l'un des demi-modules est constitué par un cours interfacultaire déjà existant, consacré aux questions de migration. L'autre demi-module sera constitué d'une part par la réorientation d'un enseignement donné par le prof. L. Gajo, et d'autre part par l'octroi de crédits à un séminaire de suivi des moniteurs et monitrices du programme Horizon académique.

Le projet de modification est mis au vote et adopté à l'unanimité.

**14. Projet de modification du plan d'études d'histoire des religions (BA)**

Le prof. D. Jaillard indique que les modifications, minimes, concernent d'une part une modification des modes d'évaluation du module BA4 (remplacement d'un examen oral par un travail écrit), et d'autre part l'introduction d'attestations de présence pour les cours et séminaires semestriels sans évaluation. Des options pour lesquelles aucune offre de cours n'est disponible ont par ailleurs été supprimées.

La prof. N. Piégay demande des précisions concernant l'attestation de présence. Le prof. D. Jaillard répond qu'il s'agit d'une attestation que l'étudiant-e fait signer à l'enseignant-e, pour attester de sa participation régulière à l'enseignement.

Le projet de modification est mis au vote et adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 19h30.